

Les entreprises suisses de technologies médicales peuvent continuer à exporter vers le marché unique de l'UE – pour le moment

26.03.2020

D'un coup d'oeil

En raison de la crise du coronavirus, l'UE propose de reporter l'application du règlement sur les dispositifs médicaux probablement d'un an. Pour l'industrie suisse des technologies médicales, cela signifie que ses entreprises ne seront pas exclues du marché unique européen pour le moment. Par ailleurs, le matériel de protection médicale peut être échangé entre la Suisse et l'UE sans nécessité d'autorisation particulière. Le report ne signifie toutefois pas une annulation: après la crise sanitaire, les relations bilatérales avec l'UE devront enfin être clarifiées.

La semaine dernière, la Commission européenne a demandé à ses États membres de ne plus bloquer les livraisons de matériel de protection médicale en Suisse. Elle veut désormais aussi reporter d'un an l'application de l'ordonnance révisée sur les dispositifs médicaux. Cette décision permettra de continuer à mettre sur le marché de nouveaux produits médicaux et à plus forte raison ceux dont on a un besoin urgent pour lutter contre l'épidémie de Coronavirus. Ainsi, l'industrie suisse des Medtech pourra exporter ses produits vers le marché intérieur européen, de manière simplifiée pendant une année supplémentaire, aux mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Le fait d'éviter les goulots d'étranglement dans les produits médicaux pendant la crise sanitaire est certainement la principale raison de ce report. Le fait que les produits médicaux suisses représentent une part de 4,1% du chiffre d'affaires commercial sur l'ensemble du marché intérieur de l'UE a peut-être eu une influence supplémentaire sur la décision de la Commission. *economiesuisse* se félicite de ce développement. En collaboration avec l'association Swiss Medtech, la faïtière des entreprises suisses avait préconisé un report de l'échéance par l'intermédiaire des organisations faïtières européennes.

Coopération renforcée également pour la circulation transfrontalière des marchandises

La coopération transfrontalière est désormais aussi nécessaire dans d'autres domaines: pour garantir les échanges, la Commission a adopté des orientations pratiques dans le cadre des «voies vertes», afin d'assurer la circulation continue des marchandises au sein de l'UE. Cela devrait permettre d'éviter que les marchandises soient arrêtées aux frontières. En outre, les travailleurs des domaines de la santé devraient pouvoir se rendre sur leur lieu de travail rapidement, et en toute sécurité. La Suisse doit être explicitement impliquée dans cette coordination. Enfin, la solidarité internationale joue également un rôle non-négligeable dans la prise en charge des personnes gravement malades: les hôpitaux suisses prennent ainsi désormais également en charge en soins intensifs des patients de l'Alsace, région française gravement touchée.

Futures relations Suisse-UE: le report n'est pas annulé

Bien que ces récents développements soient encourageants, la question des futures relations bilatérales entre la Suisse et l'UE n'est toujours pas résolue. Suite à la crise sanitaire du Coronavirus, les relations bilatérales devront être rapidement clarifiées. Une économie suisse affaiblie ne pourra en effet pas se permettre d'être coupée de son plus important marché d'exportation.



François Baur
Responsable Affaires européennes